



MAIRIE DE MAZÈRES

CS 87073

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZÈRES

05.61.69.42.04

mairie.mazeres@wanadoo.fr

Date de mise en ligne le : 16/10/2024

ARRÊTE N° 24/186
REGLEMENTANT PROVISOIEMENT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
Rue Saint Abdon

Commune de Mazères (Ariège) en agglomération



Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande de la COLAS, sis Route de Foix, à 09120 **VARILHES**, en date du 15 octobre 2024 ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de Décapage pour application d'enrobés Rue Saint Abdon à 09270 **MAZERES**, **du Lundi 21 octobre 2024 au lundi 28 octobre 2024** ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits Rue Saint Abdon de l'intersection avec Le Quai des Tourelles et de la Rue des Tourelles- cf. plans joints du lundi 21 octobre 2024 au lundi 28 octobre 2024 ;

Une déviation sera mise en place et l'accès sera autorisé aux riverains.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par la COLAS.

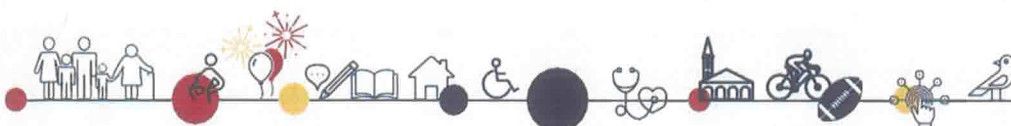
Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à **Mazères**, le 15 octobre 2024

Le Maire
Louis **MARETTE**



**MAIRIE DE
MAZERES**
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZERES
☎ 05.61.69.42.04

mairie.mazeret@wanadoo.fr

Annexe ARRÊTÉ N°24/186

